

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-E-043**

Séance du 20 juin 2024

**Avis relatif au projet de
Liste des habitats déterminants pour les ZNIEFF de la zone biogéographique
continentale – Massif Central, en région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Lors de la séance du 20 juin 2024, le CSRPN a examiné le projet de Liste des habitats déterminants pour les ZNIEFF de la zone biogéographique continentale – Massif Central, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CSRPN rend un avis **favorable** sur l'ensemble du dossier dont il salue la qualité.

Par ailleurs, le CSRPN émet quelques recommandations :

- Veiller à ce que la majorité des habitats qui caractérisent les zones humides de la région soit conservée au maximum ;
- Veiller au maintien des six habitats menacés de l'axe 2 :
 - o *Dianthion gratianopolitani* ; *Centaureo stoebes-Koelerion vallesianae* ; *Euphrasio minima-Nardion strictae* ; *Buxo sempervirentis-Fraxinion angustifoliae* pour lesquels la région de référence a une responsabilité majeure ;
 - o *Allosuro crispi-Athyrion alpestris* pour lequel la région a une responsabilité très forte ;
 - o et *Salicion pentandrae* pour lequel la responsabilité de la région est forte.

Il serait pertinent que la superficie de ces habitats soit mesurée et suivie afin d'assurer leur conservation. La mise en place de protection forte (sous la forme d'un APPHN ?) peut d'ailleurs être pertinente ;

- D'une manière générale ne pas considérer la situation des habitats comme figée, mais au contraire dynamique et évolutive, y compris dans leurs fonctionnalités, donc faire en sorte qu'un suivi global, par échantillonnage ou autre, puisse être mis en place.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

